AIRES D'ATTRACTION DES VILLES

Données: Janvier 2022 PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage permet d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Direction régionale Une aire d'attraction est composée : Briançon de l'environnement de l'aménagement - d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et du logement - d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle, les deux pôles sont associés (pôle principal et pôle secondaire) et forment le cœur d'une aire d'attraction. Ce zonage permet aussi de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères et plus PARTENAIRE DE LA DREAL largement de réaliser des comparaisons internationales Embrun Barcelonnette Pôle. Couronne Valréas . Laragne-Montéglin 700 000 habitants ou plus /aison-la-Romaine Château-Arnoux-Bollène Sisteron Saint-Auban 200 000 Digne-les-Bains à moins de 700 000 habitants Sarrians Carpentras 50 000 Forcalquier à moins de 200 000 habitants L'Isle-sur-la-Sorgue moins de 50 000 Avignon Manosque Nice habitants Cavaillon Le Bar-sur-Loup Saint-Rémy-Beauca de-Provence Hors attraction Mallemort des villes Salon-de-Provence Fayence Draguignan Attraction des Vidauban Aix-en-provence pôles étrangers Arles Saint-Chamas Fréju Brignoles Pôle **POUR EN SAVOIR PLUS** Le Luc Sainte-Maxime **Marseille** https://www.insee.fr/ Port-de-Bouc _Saint-Tropez Cogolin Saint-Martin-de-Crau Port-Saint-Louis-du-Rhône Rubrique "Définitions, méthodes et qualité" Toulon > "Géographie administrative et d'étude" . Cavalaire-sur-Mer > "Téléchargement" > "Zonages d'étude" Bormes-les-Mimosas La Seyne-sur-Mei > "Base des aires d'attraction des villes 2020' 25 50 75 km Sources: DREAL PACA, IGN@ BDCarto, INSEE La Londe-les-Maure Réalisation: DREAL PACA/SCADE/UGS - 05/01/2023